MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Construction d'une enseigne ALDI.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI & CIE

Raison sociale

IMMALDI ET COMPAGNIE

N° SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

MOSSER

Prénom(s)

Julien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 41.a | Construction d'une enseigne commerciale avec une aire de stationnement ouverte au public comprenant plus de 50 places (76 places). |

## 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

## 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

# 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

IMMALDI & CIE prévoit la construction d'un bâtiment commercial d'une emprise au sol de 1 382,65 m² sur un terrain occupé par
un hôtel-restaurant, des bâtiments d'activité, des bâtiments d'habitation ainsi que par des jardins.
Surface totale du projet : 10 813 m².

Localisé à SARRE-UNION (67) en Alsace, le projet sera constitué :
- A l'est de la parcelle, par le bâtiment commercial et par le quai de chargement/déchargement ;
- Au nord de la parcelle par des aires de stationnement (total de 76 places de stationnement) ;
- Au sud et au sud-ouest de la parcelle par une zone enherbée (dont une partie non constructible).

L'accès au site se fera par une voirie rue du Maréchal Foch (au nord-est).

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer un nouveau magasin Aldi à l'entrée nord de la commune de SARRE-UNION.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux prévoit :
- Les travaux de terrassement (déblai/remblai) ;
- La mise en place des fondations ;
- L'installation des réseaux enterrés ;
- La création du bâtiment commercial ;
- La création des parkings et des voiries.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce nouveau supermarché sera aménagé sur un terrain ayant un usage tertiaire et résidentiel (hôtel-restaurant et bâtiments d'habitation/médecin). L'enseigne commerciale accueillera du public venant effectuer des achats.
Le supermarché sera bordé par des zones enherbées comportant des arbres. Le projet prévoit 6 076 m² d'espaces verts pour veiller à sa bonne intégration paysagère dans la zone d'activité actuelle.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Surface parcellaire | 1,08 ha |
| Surface au sol du bâti | 1 382,65 m² |
| Surface des places de parking en pavés drainants | 967 m² |
| Surface enrobés (dont rampes de livraison) | 2 184 m² |
| Nombre de places de stationnement | 76 places |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : 48 Voie : rue du Maréchal Foch

Lieu-dit :

Localité : SARRE-UNION

Code postal : 6 7 2 6 0 BP : Cedex :

**Coordonnées géographiques**[1]

Long. : 0 7 ° 0 8 ' 2 2 " 6 Lat. : 4 8 ° 9 4 ' 2 7 " 1

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

Plan local d'Urbanisme de Sarre-Union, approuvé en le 28/04/2011, modifié le 18/03/2014 et le 02/04/2019.
Zonages UBb et NC.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | ZNIEFF de type 1 :<br>- 420030043 "La vallée de la Sarre de SARRE-UNION à KESKASTEL" à 130 mètres du site, au sud-ouest.<br>ZNIEFF de type 2 :<br>- 420030029 "Le paysage agricole et forestier diversifié d'Alsace Bossue" à 130 mètres du site, au sud-ouest. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | La parc naturel régional le plus proche est situé à 3 km à l'est du site d'étude et concerne les "Vosges du Nord". |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | La zone de protection des abords de monuments historiques la plus proche est localisée à 260 mètres au sud-est du site d'étude et concerne le centre historique de SARRE-UNION. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | Le site d'étude n'a pas fait l'objet d'une délimitation de zone humide. Toutefois, le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides classe la zone projet à proximité directe d'une zone de probabilité forte de présenter des milieux potentiellement humides. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br><br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☑ | ☐ | La commune est couverte par le PPR Inondation de la Vallée de la Sarre. Le projet se situe hors zone réglementée à l'exception d'une zone en point bas altimétrique de très faible envergure au sud-ouest du site, classée en zone bleue "autres zones inondables". |
| | ☑ | ☐ | La commune de SARRE-UNION est couverte par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Sarre, approuvé le 23/03/2000. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | Le site n'est pas référencé comme site pollué d'après les bases de données CASIAS, BASOL et SIS.<br>Une mission documentaire et historique ("INFOS") et un diagnostic ("DIAG") des sols sont en cours de réalisation pour le contrôle des pollutions potentielles des millieux. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | Le périmètre de protection d'un captage AEP ou d'EMN le plus proche du projet est situé à 4 km. |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | Natura 2000 directive"Habitats, Faune, Flore" :<br>- FR4202003 "Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin" à 130 mètres du site, au sud-ouest. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | La zone projet est située à proximité (<500 mètres) de deux installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE). Il s'agit du Carrefour contact à 300 mètres au sud-est du site d'étude et de l'usine ZIEMANN SECATHEN située à 430 mètres au sud-est. |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☑ | ☐ | Les déblais de travaux générés au cours des opérations seront stockés avant d'être évacués du site puis évacués vers une installation de stockage agréées ou réutilisés sur site ou hors site. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Le projet implique la construction d'un magasin sur un site tertiaire/résidentiel déjà existant et ne recoupant pas d'espaces naturels. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | "L'ensemble des habitats remarquables présents sur le site est sous l'étroite dépendance de la combinaison eau/pratiques agricoles. Les vallées doivent conserver leur caractère inondable ; il est souhaitable d'éviter les perturbations du niveau hydrologique et de la qualité de la nappe."<br>-> Le projet n'impacte pas une zone agricole, ni ne modifie une zone inondable. De plus, il n'impacte pas le milieu hydrologique, ni hydrogéologique. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☑ | ☐ | - Une canalisation de gaz naturel dessert la commune de SARRE-UNION parle sud sans recouper le site d'étude.<br>- La zone projet est située à proximité (<500 mètres) de deux installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE). Il s'agit du Carrefour contact à 300 mètres au sud-est du site d'étude et de l'usine ZIEMANN SECATHEN située à 430 mètres au sud-est. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | - Le risque de séisme au droit du site est faible ;<br>- Un mouvement de terrain et un glissement de terrain ont été recensés dans la commune de SARRE-UNION respectivement en 1999 et 1983 ;<br>- Le risque de retrait gonflement des argiles est faible au droit du site ;<br>- Le site est exposé au radon (risque faible). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Une mission documentaire et historique ("INFOS") et un diagnostic ("DIAG") des sols sont en cours de réalisation pour le contrôle des pollutionspotentielles des millieux. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Dans le cas de la découverte d'une pollution, ces rapports d'études donneront les recommandations sur les suites à donner au projet afin de prendre en considération les risques environnementaux et sanitaires. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Le projet génèrera des allers et venues de camions pour la livraison de marchandises pour le supermarché.<br>Toutefois, la zone projet, du fait de son activité d'hôtel-restaurant, est déjà régulièrement fréquentée par des véhicules légers et lourds. |
| | Est-il source de bruit ? | ☑ | ☐ | Phase travaux : Aucune opération de nuit, peu d'habitations adjacentes, source de bruit temporaire due aux engins de chantier et aux activités de démolition/construction. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | Phase d'exploitation : Des "pics" de bruit ponctuels seront éventuellement occasionnés par la livraison des marchandises par camion. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☑ | ☐ | Phase travaux : Vibrations temporaires dues aux engins de chantier.<br>Phase exploitation : Pas de vibration engendrée. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☑ | ☐ | Un éclairage standard de sécurité sera assuré sur le site la nuit. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☑ | ☐ | Phase travaux : Emission temporaire de poussières dues aux engins de chantier.<br>Phase exploitation : Pas de rejet particulier. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | Les eaux pluviales du sites seront collectées et infiltrées et/ou stockées sur site avant rejet dans le réseau communal. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☑ | ☐ | En phase chantier : Les déchets engendrés sont des déchets banals de chantier qui seront triés et stockés sur site avant d'être évacués à la fin de chaque semaine par la société concernée. Aucun déchet ne sera rejeté vers le milieu naturel ou enfoui sur site.<br>En phase exploitation : Les déchets produits seront des emballages cartonset plastiques et des denrées alimentaires périmées. Ces déchets n'entrent pas dans ces catégories de déchets (non dangereux, inertes, dangereux). |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☑ | ☐ | Le prévoit engendre un changement d'usage des sols, d'un usage tertiaire/résidentiel à un usage exclusivement tertiaire. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement du projet sont les suivantes :
- Précautions contre le risque de pollution (gestion des terres selon préconisation du DIAG de pollution, mise en oeuvre de mesures de gestion pour la prisque en compte des risques environnementaux et sanitaires...)/ mise en place d'une procédure d'alerte et de confinement en cas de découverte fortuite d'une pollution (Appuyées par la réalisation de misions "INFOS" et "DIAG" en cours) ;
- Adaptation des modalités de circulation, d'entretien des pistes et du stationnement des engins de chantier ;
- Limitation du bruit pour les riverains (respect des heures de travaux, exécution des travaux de jour) ;
- Limitation des poussières pour les riverains (emploi de techniques adaptées pour limiter l'envol de poussières lors des terassements, de la circulation des véhicules, etc., mise en place de décrotteur de roue...) ;
- Accompagnement dans la gestion des déblais (réutilisation sur site/hors site ou envoi en filières agréées).
- Gestion des eaux usées et des eaux pluviales (mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries) du site,
- Maintien de la propreté du site et entretien des espaces verts.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☑ |
| **2** | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| **3** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☑ |
| **4** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☑ |
| **5** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☑ |
| **6** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☑ |
| **7** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | | ☐ |
| **2** | | ☐ |
| **3** | | ☐ |
| **4** | | ☐ |
| **5** | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom Mosser

Prénom Julien

Qualité du signataire Responsable développement

À Sainte Croix en Plaine

Fait le 0 5 / 0 9 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

IMMALDI & Cie SAS
13, Rue Clément Ader
Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE
SAS au capital de 100.000.000 €
RCS MEAUX B 378 568 638
SIRET 378 568 638 00043 APE 6820 B